

LA VIE ECONOMIQUE

- [Compétitivité, dette : Bruxelles place l'Hexagone sous surveillance renforcée](#)
- [Face à la dérive budgétaire, Pierre Moscovici exclut toute rigueur supplémentaire](#)
- [Pacte de responsabilité : accord entre trois syndicats et le patronat](#)
- [Légère baisse du taux de chômage au quatrième trimestre 2013](#)
- [PEA-PME, coup d'envoi pour le nouvel outil d'épargne](#)
- [Finances publiques : vers un nouveau tour de vis pour les collectivités locales](#)
- [Les Français réclament des réductions de dépenses publiques \(sondage\)](#)
- [Les demandes de médiation pour obtenir du crédit continuent d'affluer](#)
- [Dette : les collectivités locales françaises mieux notées que la moyenne européenne](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

- [Les médecins n'ont pas abusé des dépassements d'honoraires en 2013](#)
- [Les sages-femmes prennent du galon à l'hôpital](#)
- [Fraude et blanchiment : près de 30 000 déclarations reçues par Tracfin en 2013](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Prêts en francs suisses : BNP-Paribas attaquée par ses clients](#)
- [Carrefour annonce des résultats supérieurs aux attentes](#)
- [Les magasins de bricolage autorisés à ouvrir le dimanche](#)
- [Bouygues Telecom et Free scellent un accord historique](#)
- [Le bonus du PDG de Société Générale en hausse de 18 %](#)
- [Société générale, BNP et Crédit agricole suspectées de blanchiment aux Etats-Unis](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Seine-Saint-Denis/Yvelines : enquête sur des soupçons de fraude aux contrats aidés](#)

OPINIONS/ VIE POLITIQUE

- [Arnaud Montebourg : "La robotique ne tue pas l'emploi, elle développe l'emploi"](#)
- [Pacte de responsabilité : la CFDT "a l'impression d'avoir imposé des contreparties"](#)

TEXTES LEGISLATIFS ET

REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS

- [Insee : 3 Françaises sur 4 gagnent moins que leur conjoint](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● **Compétitivité, dette : Bruxelles place l'Hexagone sous surveillance renforcée**

Le 05/03/14, la Commission européenne (CE) a décidé de placer la France sous surveillance. **Motifs ?** Un manque de compétitivité, un coût du travail trop élevé et le niveau élevé de sa dette. La CE estime que l'Hexagone, bien qu'étant la deuxième économie de la zone euro, « souffre de nombreux déséquilibres macroéconomiques qui n'ont pas été suffisamment corrigés et nécessitent désormais ce type de surveillance ». **La CE** : « Le déficit commercial qui ne cesse de se creuser reflète la perte continue des parts de marché à l'exportation. [...] Malgré les mesures prises pour favoriser la compétitivité, jusqu'à présent, le rééquilibrage est limité. [...] Le coût du travail reste élevé et pèse sur les marges des entreprises. [Concernant le niveau de la dette, la France risque de se retrouver] exposée à des turbulences sur les marchés financiers, qui auraient des retombées sur l'économie réelle ». **Olli Rehn**, commissaire européen en charge des Affaires économiques : « [La France a] entrepris des réformes budgétaires et structurelles importantes. Elles ne sont pas faciles. Les résultats ne sont pas immédiats. Mais elles sont indispensables ». **Réaction de M. Moscovici**, ministre de l'Economie et des Finances, et de **M. Cazeneuve**, ministre du Budget, dans un communiqué commun : « Le gouvernement est engagé à poursuivre son effort de rétablissement des comptes publics jusqu'à la fin du quinquennat, en faisant porter l'intégralité des efforts sur la réduction de la dépense publique à partir de 2015, avec au moins 50 milliards d'euros d'économies prévues sur la période 2015-2017. [...] [Nous sommes] déterminés à poursuivre nos efforts de soutien à l'offre productive ».

<http://www.challenges.fr/economie/20140305.CHA1124/competitivite-dette-bruxelles-place-la-france-sous-surveillance-renforcee.html>

(Source : www.challenges.fr du 05/03/2014)

● **Face à la dérive budgétaire, Pierre Moscovici exclut toute rigueur supplémentaire**

Le 05/03/14, **M. Moscovici**, ministre de l'Economie et des Finances, a réagi, dans l'émission « Questions d'info » sur LCP en partenariat avec *Le Monde*, France Info et l'AFP, à la mise sous surveillance de l'Hexagone par la Commission européenne : « La France, depuis 2012, est sur une trajectoire de redressement. [...] La France, ce n'est pas n'importe quelle économie. C'est la deuxième économie de la zone euro, c'est un pays qui a retrouvé la croissance, sur un rythme de 1 % par an, que je souhaite voir se développer au-delà. [Il y a là] une forme de "french-bashing" ». **M. Moscovici** a aussi affirmé que la France n'allait pas renégocier un délai supplémentaire avec Bruxelles pour ramener son déficit public en dessous de 3 % du PIB. Il a également estimé que les prévisions de l'Europe concernant la croissance française (1 % de croissance en 2014, 1,7 % en 2015, 2 % au-delà) étaient trop pessimistes. **M. Moscovici** : « Nous avons un potentiel de croissance bien supérieur. [Dans le pacte de responsabilité qui sera finalisé à la fin de mars,] il y a des gisements d'investissements qui peuvent représenter un surcroît de croissance, [autour de] 0,4 à 0,5 point par an ». Le ministre insiste enfin sur les 50 milliards d'euros d'économies qui doivent être réalisées d'ici à 2017 : « Les arbitrages qui permettent de donner une réponse globale seront faits d'ici à la fin du mois ».

http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/03/05/face-a-la-derive-budgetaire-pierre-moscovici-exclut-toute-rigueur-supplementaire_4378297_823448.html

(Source : www.lemonde.fr du 05/03/2014, Françoise Fressoz)

[Retour au sommaire](#)

● **Pacte de responsabilité : accord entre trois syndicats et le patronat**

Le 05/03/14, le patronat (Medef, UPA, CGPME) et trois syndicats (CFDT, CFE-CGC, CFTC) sont parvenus à un accord sur les contreparties du pacte de responsabilité. Cet accord majoritaire renvoie les engagements chiffrés en termes d'emplois à des négociations par branches. **Jean-François Pilliard**, chef de la délégation du Medef : « Il n'y a pas d'engagements chiffrés sur les créations d'emplois attendues des entreprises en échange de 30 milliards de baisses de cotisations promises par le gouvernement. [Mais] le texte détaille de façon rigoureuse les dispositifs qui seront en place au niveau des branches [professionnelles] pour aller vers des objectifs [en matière d'emplois] ». **Véronique Descacq**, négociatrice de la CFDT, se dit « satisfaite » des « engagements » obtenus : « La CFDT est

restée intransigeante sur ses demandes d'engagements chiffrés en matière d'emplois, de classification et d'investissements ». Un premier bilan du pacte doit être établi à l'occasion de la conférence sociale en juin.

http://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/pacte-de-responsabilite-accord-entre-trois-syndicats-et-le-patronat_1497644.html

(Source : www.lexpansion.lexpress.fr du 05/03/2014)

● Légère baisse du taux de chômage au quatrième trimestre 2013

D'après l'Insee, le 06/03/14, le taux de chômage au quatrième trimestre 2013 a baissé de 0,1 point, s'établissant à 9,8 % de la population active en métropole (10,2 % avec les DOM).

Le Monde : « Alors que le nombre des inscrits à Pôle emploi a continué de grimper à la fin de 2013, contredisant l'engagement présidentiel d'"inverser la courbe du chômage", le ministère du travail a estimé que les chiffres de l'Insee montraient "une amélioration nette", résultant "d'une politique volontariste" en matière d'emploi ». **La méthode de calcul de l'Insee ?** L'Institut calcule selon les normes du Bureau international du travail (BIT).

M. Ayrault, premier ministre, a salué « la bonne nouvelle » : « [C'est] le moment de mettre le turbo et de faire vivre le pacte [de responsabilité] pour que 2014 soit le tournant de la reconquête économique, de la croissance et du recul durable du chômage ».

http://www.lemonde.fr/emploi/article/2014/03/06/legere-baisse-du-taux-de-chomage-au-4e-trimestre-2013_4378333_1698637.html

(Source : www.lemonde.fr du 06/03/2014)

● PEA-PME, coup d'envoi pour le nouvel outil d'épargne

Le décret sur le plan PEA-PME vient de paraître au Journal Officiel. Ce plan, c'est la possibilité pour les épargnants d'investir dans les petites et moyennes entreprises. Le tout accompagné d'une exonération d'impôt sur le revenu des dividendes (ou intérêts s'il s'agit d'obligations) et des plus-values. Les prélèvements sociaux restent en revanche dus. Le souscripteur pourra également opter lors de la vente pour une sortie en rente défiscalisée. Le dispositif est calqué sur un plan déjà existant : le plan épargne en actions (PEA), qui date de 1992.

Quelles conditions remplir pour souscrire ? **Le Point** : « Le souscripteur devra loger dans cette enveloppe des actions de sociétés européennes remplissant deux conditions : avoir moins de 5 000 salariés et un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliard d'euros et/ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros. Ces titres pourront être achetés en direct ou au travers d'un fonds commun de placement éligible au dispositif. Seuls les fonds ont été autorisés à acheter en sus des obligations de ces entreprises dans la limite de 25 % de leur encours ».

Comment bénéficier de l'exonération fiscale ? Attendre au minimum cinq ans pour récupérer sa mise. **Qui ?** **Le Point** : « Tous ceux qui détiennent un PEA au plafond, sachant que le montant maximal de ce dernier a été relevé au 1er janvier de 132 000 à 150 000 euros. Le PEA-PME s'adresse donc en priorité aux 60 000 épargnants déjà au maximum. Certains peuvent toutefois être tentés d'en ouvrir un, même si leur PEA n'est pas complètement rempli, pour prendre date et bénéficier dans le temps des avantages fiscaux attachés à cette enveloppe dans le cas où elle serait par la suite supprimée ».

A savoir : on peut cumuler un PEA-PME avec un PEA, et avoir un PEA-PME dans une banque et un PEA dans une autre banque. **Quelques chiffres ?** Le montant maximal du versement : 75 000 euros. Le nombre de PEA-PME permis par adulte : 1. Le nombre de contribuables concernés : 60 000. Le pourcentage des sociétés de gestion qui comptent lancer un fonds PEA-PME (source IDMidCaps) : 71 %. Le nombre de valeurs éligibles, d'après PME Finance : 470.

[http://www.lepoint.fr/economie/pea-pme-coup-d-envoi-pour-le-nouvel-outil-d-epargne-05-03-2014-1797883_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20140305](http://www.lepoint.fr/economie/pea-pme-coup-d-envoi-pour-le-nouvel-outil-d-epargne-05-03-2014-1797883_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20140305)

(Source : www.lepoint.fr du 05/03/2014)

[Retour au sommaire](#)

● Finances publiques : vers un nouveau tour de vis pour les collectivités locales

Les dotations globales de fonctionnement aux collectivités devraient continuer à baisser au-delà de 2015. **De combien ?** **Mme Lebranchu**, ministre de la Réforme de l'Etat : « [Je n'ai] aucun arbitrage sur les chiffres. [...] À mon avis, on n'arrivera pas à 10 milliards. [...] La

dotations globales de fonctionnement va baisser. [...] Je ne spécule pas, je me méfie, tous les chiffres sont sur la table. [Les dépenses des collectivités] augmentent de 3 milliards par an. C'est vrai que c'est beaucoup et on a sans doute, ensemble, beaucoup d'économies à faire. L'État, tous les ans, verse un peu plus de 50 milliards aux collectivités locales, plus un fonds de compensation de TVA, plus un fonds de compensation de dégrèvements d'impôts. [Soit en tout] presque 100 milliards d'euros. [...] Ce qu'on voudrait faire, c'est réformer ces dotations parce qu'elles sont injustes. Si on réussissait déjà – ce qui n'a pas été réussi depuis la crise de 2008, mais surtout depuis les quinze dernières années – à bloquer ces augmentations [de 3 milliards par an, ce serait] énorme comme économie ». En avril, Mme Lebranchu présentera un texte de loi modulant cette dotation en fonction des mutualisations de services, des fusions de départements et de régions. **Mme Lebranchu** : « Sur le bloc intercommunal, avec la mutualisation, on est capable de faire 10 % d'économies ». Acteurs Publics cite des sources gouvernementales qui déclarent : « La méthode la plus efficace pour rationaliser la gestion des collectivités, c'est la baisse des dotations ». De son côté, **Matignon** explique : « L'ensemble de la dépense publique sera concerné par le programme d'économies, les collectivités comme l'État, les opérateurs et la Sécurité sociale. [...] La répartition des économies n'est pas arrêtée, les grandes lignes seront présentées dans le programme de stabilité au mois d'avril ».

<http://www.acteurspublics.com/2014/03/04/vers-un-nouveau-tour-de-vis-pour-les-collectivites-locales>

(Source : www.acteurspublics.com du 04/03/2014, Raphaël Moreaux)

● Les Français réclament des réductions de dépenses publiques (sondage)

Trois points essentiels ressortent de l'enquête BVA, Challenges, BFM Business, Axys Consultants. **Méthodologie** ? Cette enquête a été menée les 27 et 28 février auprès de 975 personnes de 15 ans et plus. **01)**- Depuis janvier, l'indice de moral économique des Français a reculé de 9 points. 72 % des Français se déclarent « plutôt moins confiants en l'avenir », 26 % « plutôt plus confiants en l'avenir ». **Marc Sailly**, PDG d'Axys Consultants : « Avec un indice de confiance qui chute de nouveau à ce qu'il était à la fin de l'année 2013 (72 % ayant moins confiance en l'avenir), c'est tout le bénéfice des annonces de la politique de l'offre et du pacte de responsabilité qui s'envole. Le gouvernement n'a pas su entretenir la dynamique avec des mesures rapides et concrètes à même de convaincre du bien fondé de son nouvel engagement et de l'efficacité de sa nouvelle politique. Le gouvernement n'arrive manifestement pas à donner suffisamment de visibilité sur sa stratégie de sortie de crise ». **02)**- Les Français jugent insuffisants les efforts d'économies du gouvernement. 71 % les estiment « pas assez importants », 12 % « trop importants ». **M. Sailly** : « Les mêmes causes produisant les mêmes effets, la politique de réduction des dépenses publiques est jugée tout aussi durement, avec en toile de fond le même problème de décalage entre communication et actions (71 % jugent insuffisants les efforts d'économies). En effet, les Français sont aujourd'hui dans l'incapacité de citer les mesures d'économies qui garantiraient l'objectif de réduction de 15 Mds annuels des dépenses publiques. Ils n'accordent pas de crédit à une politique qui affiche des objectifs d'économie ambitieux sans expliquer ni détailler la stratégie pour y parvenir ». **03)**- Enfin, concernant la tenue des engagements pris par le gouvernement, une majorité de Français affiche le même scepticisme que la Cour des comptes, la Commission européenne et les observateurs et experts économiques en général.

[http://www.challenges.fr/economie/20140306.CHA1245/les-francais-reclament-des-reductions-de-depenses-publiques-sondage.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140306_NLCHAACU10H- -les-francais-reclament-des-reductions-de-depenses-publiques#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140306](http://www.challenges.fr/economie/20140306.CHA1245/les-francais-reclament-des-reductions-de-depenses-publiques-sondage.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140306_NLCHAACU10H- -les-francais-reclament-des-reductions-de-depenses-publiques#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140306)

(Source : www.challenges.fr du 06/03/2014, Pierre-Henri de Menthon)

[Retour au sommaire](#)

● Les demandes de médiation pour obtenir du crédit continuent d'affluer

2013 a été difficile pour les très petites entreprises (TPE) et les PME. Elles ont été plus nombreuses (+ 8 %) à faire appel à la médiation du crédit pour résoudre les conflits avec leurs banquiers. 4 382 entreprises ont ainsi eu recours à leur médiateur local. **Jeanne-Marie**

Prost, médiatrice nationale du crédit : « Ce chiffre doit être nuancé. Beaucoup des entreprises nous ayant saisi se trouvaient dans une situation tellement grave que l'on ne pouvait pas les prendre en médiation et qu'il fallait plutôt les conseiller de se placer sous la protection du tribunal de commerce ». Au total, 74 % des saisines ont pu réellement faire l'objet d'un dossier en médiation, ce qui, dans 57 % des cas, a permis de débloquer un crédit. Un taux de réussite équivalent à 2012 (58 %). « En tout, 1 530 entreprises ont réussi à obtenir leur crédit, pour un montant global de 1,371 milliard d'euros. Les dossiers concernaient en majorité des petits montants de crédit, 56 % des demandes en médiation étaient inférieures à 50 000 euros ». D'après **la Banque de France**, les encours de crédit ont augmenté de 0,5 % en 2013 pour les PME et de 2,2 % pour les TPE. **Mme Prost** : « Nous ne nous retrouvons pas face à des banquiers qui refusent de prêter, ils jouent le jeu ». Elle reconnaît toutefois que le niveau de garanties exigé par les banquiers pour accorder un prêt augmente. **Une enquête récente de la CGPME et KPMG** sur le financement des entreprises montre que 77 % des PME ont constaté un durcissement des conditions d'accès au crédit bancaire. **Usine Nouvelle** : « Pour l'année 2014, reste à savoir si les petites et moyennes entreprises seront un peu moins fragilisées par la conjoncture économique qu'en 2013. De nombreuses banques ont lancé des campagnes de promotion du crédit auprès des PME. La Caisse d'épargne vise une enveloppe de 13,5 milliards d'euros de financement pour les TPE et PME. BNP Paribas met de son côté 10 milliards d'euros sur la table pour les PME en 2014 ».

<http://www.usinenouvelle.com/article/les-demandes-de-mediation-pour-obtenir-du-credit-continuent-d-affluer.N245698>

(Source : www.usinenouvelle.com du 05/03/2014, Arnaud Dumas)

● **Dettes : les collectivités locales françaises mieux notées que la moyenne européenne**
L'agence de notation Standard and Poor's (S&P) classe les collectivités locales françaises en troisième position en Europe, en ce qui concerne le montant de leur endettement. Ainsi, elles sont 68,8 % à obtenir la note AA, contre 37,1 % en Europe. **Bertrand de Dianous**, analyste économique : « Les notations des collectivités locales françaises sont meilleures comparativement au reste de l'Europe, elles se situent dans la catégorie AA » (correspondant à un "émetteur de haute qualité" selon la nomenclature de S&P, Ndlr). **S&P** : « L'encours de dette est estimé au 31 décembre 2013 à 136 milliards d'euros et prévu à 139 milliards pour 2014, loin derrière l'Allemagne et l'Espagne ». L'agence note que, ces dernières années, les collectivités françaises se sont lancées dans le financement sur les marchés. **Valérie Montmaur**, analyste économique : « La France était une exception, elle ne l'est plus, [avec 15 % des flux d'emprunt réalisés sur le marché obligataire contre seulement 3 à 4 % en 2007-2008]. [...] Le marché est non seulement en croissance mais il est plutôt bon en termes de risque : ce sont deux bonnes nouvelles pour les investisseurs ».

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/dette-les-collectivite-locales-francaises-sont-mieux-notees-que-la-moyenne-europeenne_1497619.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 05/03/2014)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

● **Les médecins n'ont pas abusé des dépassements d'honoraires en 2013**

Le 05/03/14, l'Assurance maladie a annoncé qu'en 2013, le taux moyen des dépassements d'honoraires des médecins s'était stabilisé à 56,3 % au-delà du tarif fixé par la Sécurité sociale. **Quelques chiffres** : les Français versent annuellement 40 milliards d'euros aux professionnels de Santé, 13 milliards restent à leur charge. Sur ces 13 milliards, 7 milliards sont imputables aux dépassements d'honoraires. Les dépassements d'honoraires baissent depuis 2011. Ils étaient de 56,9 % en 2011, de 56,7 % en 2012. **L'Assurance maladie** : « [Cette tendance] se confirme et se renforce en 2013 [puisque] le taux moyen de dépassement a légèrement baissé à 56,3 % ». L'Assurance maladie a également informé que trois médecins franciliens avaient été sanctionnés le 04/03/14. **Motif ?** Dépassement d'honoraires excessif. **Le montant de l'excès ?** 350 % du tarif fixé par l'Assurance maladie. **La sanction ?** Ils sont interdits de dépassements d'honoraires durant deux mois. Il s'agit des

premières sanctions, après les rappels à l'ordre d'août 2013 de l'Assurance maladie, auprès de 554 médecins.

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/les-medecins-n-ont-pas-abuse-des-depassements-d-honoraires-en-2013_1497640.html

(Source : www.lexpansion.lexpress.fr du 06/03/2014)

● Les sages-femmes prennent du galon à l'hôpital

Le 04/03/14, Mme Touraine, ministre des affaires sociales, a annoncé la création d'un statut médical spécifique pour les sages-femmes qui étaient, jusqu'à présent, la seule profession médicale, à bac + 5, à être associée à l'hôpital avec les paramédicaux, comme les aides-soignantes. **Les conséquences ? Mme Touraine :** « *Les cadres paramédicaux n'auront plus d'autorité sur elles* ». D'autre part, les accouchements, aujourd'hui imputés au médecin, le seront désormais à la sage-femme. Des sages-femmes pourront aussi, maintenant, prendre la tête d'unités de soins. Mme Touraine a prévu une campagne de valorisation du métier. **Mme Touraine :** « *Elles ne s'occupent pas seulement de grossesse, mais aussi de contraception, de prévention par exemple. Or, bien peu de Françaises le savent* ». **Les réactions ?** L'intersyndicale est satisfaite de la création du statut, mais elle attend la ministre sur les négociations salariales, qui doivent s'ouvrir dans les prochaines semaines. **Ses revendications ?** L'alignement sur les rémunérations des ingénieurs hospitaliers, une profession, également bac + 5 et essentiellement masculine, qui gagne entre 600 et 1 000 euros de plus que les sages-femmes. De son côté, le collectif autonome des sages-femmes est plus que déçu. **Caroline Raquin**, présidente du syndicat de sages-femmes ONSSF et membre du collectif : « *On est très en colère, dépité. Le mouvement continue* ». **Leurs revendications ?** Être traitées comme les médecins hospitaliers, qui ne font pas partie de la fonction hospitalière mais sont des contractuels de droit public. Pour essayer d'apaiser la colère du collectif, Mme Touraine a d'ores et déjà décidé l'alignement des rémunérations des étudiants sages-femmes de quatrième et cinquième année sur celles des étudiants en médecine.

<http://www.lefigaro.fr/social/2014/03/04/09010-20140304ARTFIG00014-sages-femmes-trois-pistes-de-reforme-pour-calmer-la-colere.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 04/03/2014, Guillaume Guichard)

● Fraude et blanchiment : près de 30 000 déclarations reçues par Tracfin en 2013

Le 04/03/14, Tracfin, la cellule de renseignement financier de Bercy, a annoncé avoir reçu 28 938 "déclarations de soupçon" en 2013. C'est une augmentation de 6 % par rapport à 2012, et de 50 % par rapport à 2008. 9 244 ont fait l'objet d'une enquête approfondie et 1 326 ont été transmises soit à la justice (458), soit aux administrations concernées (868). **Des chiffres pour 2013 :** 57 % des dossiers avaient un enjeu estimé par Tracfin entre 100 000 euros et un million d'euros. 20 % étaient supérieurs à un million et 10 % inférieur à 100 000. **Jean-Baptiste Carpentier**, directeur de Tracfin : « *Quel que soit le montant, si nous constatons l'infraction, le dossier est transmis à la justice* ». M. Moscovici, ministre de l'Économie et des Finances, a affecté 10 agents supplémentaires à Tracfin, portant l'ensemble des effectifs à une centaine d'agents. D'autre part, la cellule bénéficiera également d'une augmentation de 30 % de la superficie de ses locaux et d'une vaste rénovation de son outil informatique. **M. Moscovici :** « *Tracfin est un acteur-clé de l'écosystème de la lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent. Les techniques de fraude et de blanchiment se renouvellent sans cesse. [...] C'est une course de vitesse, il faut être encore plus créatif que les fraudeurs* ».

http://www.lemonde.fr/societe/article/2014/03/04/fraude-et-blanchiment-pres-de-30-000-declarations-recues-par-tracfin-en-2013_4377538_3224.html

(Source : www.lemonde.fr du 04/03/2014)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Prêts en francs suisses : BNP-Paribas attaquée par ses clients

Le 02/03/14, 400 clients de PNB-Paribas ont assigné une filiale de la banque, qui leur avait octroyé des prêts immobiliers en francs suisses dont les remboursements en euros se sont

accrus avec la dépréciation de la monnaie européenne. Deux types d'actions ont été lancées : une au tribunal de grande instance pour des demandes de dommages et intérêts (pour un total de 40 millions d'euros), une autre au pénal pour "pratique commerciale trompeuse". **Le problème ?** Le prêt Helvet Immo, monté par BNP Paribas Personal Finance (BNP Paribas PF), en 2008/2009. Ce prêt était contracté en francs suisses et remboursé en euros. Il a, dans la plupart des cas, permis de financer l'acquisition d'un logement destiné à la location dans le cadre des dispositifs fiscaux Robien ou Scellier. **Challenges :** « Grâce à ce prêt complexe, BNP Paribas PF a pu présenter les taux d'intérêts avantageux de la monnaie suisse. Mais le montant du capital restant dû dépendait de l'évolution du cours du franc suisse par rapport à l'euro. Or avec la crise de l'euro, le franc suisse s'est apprécié vis-à-vis de la monnaie unique et le coût des prêts s'est envolé, affirment les plaignants ». Outre la banque, les notaires sont également mis en cause par les plaignants. Au total, plus de 4 500 clients ont contracté le prêt Helvet Immo. On notera que la réforme bancaire de juillet 2013 a encadré de manière beaucoup plus stricte les prêts en devises étrangères remboursables en monnaie nationale.

[http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20140303.CHA1058/prets-en-francs-suisse-bnp-paribas-attaquee-par-ses-epargnants.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20140303](http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20140303.CHA1058/prets-en-francs-suisse-bnp-paribas-attaquee-par-ses-epargnants.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20140303)

(Source : www.challenges.fr du 03/03/2014)

● Carrefour annonce des résultats supérieurs aux attentes

Le 05/03/14, Carrefour a présenté des résultats positifs. Pour **Georges Plassat**, PDG, c'est un retour à la croissance : « Elle progresse sur quasiment tous les items ». 2013 a été marquée par un indéniable retour à la croissance en France : + 0,3 % à 35,4 milliards d'euros. Mieux, le résultat opérationnel courant bondit de près de 30 % à 1,2 milliard d'euros. **Pierre-Jean Sivignon**, directeur financier du groupe, explique ces résultats grâce à « un meilleur équilibre entre le fonds de rayon et les promotions, la réduction du taux de démarque. [...] Ce sont les meilleurs résultats depuis 2007 ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/20140305.CHA1103/carrefour-annonce-des-resultats-superieurs-aux-attentes.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140305_NLCHAACU10H- -carrefour-annonce-des-resultats-superieurs-aux-attentes#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140305](http://www.challenges.fr/entreprise/20140305.CHA1103/carrefour-annonce-des-resultats-superieurs-aux-attentes.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140305_NLCHAACU10H- -carrefour-annonce-des-resultats-superieurs-aux-attentes#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140305)

(Source : www.challenges.fr du 05/03/2014)

● Les magasins de bricolage autorisés à ouvrir le dimanche

Le 08/03/14, a été publié le décret autorisant les magasins de bricolage à ouvrir le dimanche. Un décret qui abroge celui du 30/12/13, qui avait été suspendu par le conseil d'Etat. Ce dernier avait estimé qu'il y avait « un doute sérieux sur la légalité » du texte autorisant jusqu'au 1^{er} juillet 2015 l'ouverture dominicale, dans l'attente d'une nouvelle loi. **Le Conseil d'Etat :** « [Une] dérogation au repos dominical doit avoir un caractère pérenne dans la mesure où elle a vocation à satisfaire des besoins pérennes du public ». M. Ayrault avait alors indiqué que « le nouveau décret sera la même chose que l'ancien. Simplement [...], il n'y aura plus de délai ». Des organisations syndicales, dont la CGT, FO et l'UNSA-CECI, ont déjà annoncé qu'elles allaient engager un nouveau référé en suspension devant le Conseil d'Etat.

http://www.lemonde.fr/emploi/article/2014/03/08/les-magasins-de-bricolage-officiellement-autorises-a-ouvrir-le-dimanche_4379788_1698637.html

(Source : www.lemonde.fr du 08/03/2014, Francine Aizicovici)

[Retour au sommaire](#)

● Bouygues Telecom et Free scellent un accord historique

Olivier Roussat, PDG de Bouygues Telecom, au Journal du Dimanche : « Nous sommes entrés en négociations exclusives pour céder à Free pour un montant pouvant aller jusqu'à 1,8 milliard d'euros l'intégralité de notre réseau mobile. [Cet accord, qui porte sur] 15 000 antennes et un portefeuille de fréquences, dont une partie pour la 4G, [est conditionné au fait que Bouygues acquiert SFR mis en vente par Vivendi] ». **Martin Bouygues**, le PDG de Bouygues : « [Cette cession est un] prolongement de l'offre de fusion de Bouygues Telecom et SFR [faite à Vivendi, maison mère de Free, et] vise à maintenir en France une forte concurrence par les infrastructures. [...] Je me félicite de cet accord permettant de présenter

à l'Autorité de la concurrence un projet de fusion entre SFR et Bouygues Telecom assorti désormais de mesures assurant une forte concurrence par les infrastructures sur le marché français de la téléphonie mobile ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/20140309.CHA1321/bouygues-telecom-et-free-scellent-un-accord-historique.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140310_NLCHAACU10H- -bouygues-telecom-et-free-scellent-un-accord-historique#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140310](http://www.challenges.fr/entreprise/20140309.CHA1321/bouygues-telecom-et-free-scellent-un-accord-historique.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140310_NLCHAACU10H- -bouygues-telecom-et-free-scellent-un-accord-historique#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140310)

(Source : www.challenges.fr du 10/03/2014)

● **Le bonus du PDG de Société Générale en hausse de 18 %**

C'est un document de la Société Générale qui le dit, le 04/03/14, le montant de la rémunération variable accordée au PDG de Société Générale (SG), Frédéric Oudéa, a augmenté de 18 %, à 1,4 million d'euros au titre de 2013. **Comment se décompose la rémunération variable au titre de 2013 ?** « Dans le détail, la rémunération variable au titre de 2013 se compose d'une part acquise de 40 %, dont la moitié est convertie en titres et qui est inaccessible pendant un an. L'autre part, de 60 %, est attribuée sous forme d'actions et conditionnée au niveau de rentabilité et de fonds propres du groupe atteint au bout de 3,5 ans ». **La rémunération fixe du PDG ?** 1 million d'euros au titre de 2013. **Les résultats de SG ?** Ils sont en forte hausse et « salués par les marchés ». **Challenges :** « Le bénéfice net a quasiment triplé et la banque a dépassé ses objectifs en matière de solvabilité au terme de l'exercice 2013 ». D'après le document de SG, le Conseil d'administration (CA) a pris acte que le PDG avait « atteint 96 % des objectifs quantitatifs et 90 % des objectifs qualitatifs qui lui avaient été fixés ». **Le CA :** « [Nous estimons] que le groupe a confirmé en 2013 sa capacité d'adaptation à un environnement en évolution rapide, avec un résultat net par du groupe multiplié par 2,8, de bonnes performances des métiers, la réalisation de la transformation du bilan, une organisation simplifiée dont la mise en œuvre est engagée avec succès et un plan d'économies en cours de déploiement ». On rappellera, pour être tout à fait précis, que M. Oudéa avait renoncé à sa part variable en 2008 et 2009, en raison de la crise financière. Il retouche des bonus depuis 2010.

[http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20140305.CHA1107/le-bonus-du-pdg-de-societe-generale-en-hausse-de-18-en-2013.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140305_NLCHAACU10H- -le-bonus-du-pdg-de-societe-generale-en-hausse-de-18#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140305](http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20140305.CHA1107/le-bonus-du-pdg-de-societe-generale-en-hausse-de-18-en-2013.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140305_NLCHAACU10H- -le-bonus-du-pdg-de-societe-generale-en-hausse-de-18#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140305)

(Source : www.challenges.fr du 05/03/2014)

● **Société générale, BNP et Crédit agricole suspectées de blanchiment aux Etats-Unis**

Le 07/03/14, une source proche du dossier, confirmant des informations du Wall Street Journal, et présentée anonymement par Le Monde, a déclaré que Société Générale, BNP Paribas et Crédit Agricole faisaient l'objet d'une enquête pour blanchiment d'argent et violations de sanctions américaines contre certains pays : « L'enquête veut déterminer si elles ont potentiellement blanchi de l'argent sale et violé l'embargo américain en faisant des affaires avec un certain nombre de pays comme Cuba, l'Iran et le Soudan ». L'enquête est menée conjointement par le Trésor des Etats-Unis, le département américain de la justice et le régulateur des services financiers de New York. Le Wall Street Journal affirme que BNP Paribas serait en train de négocier un accord amiable avec les autorités américaines.

http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/03/08/societe-generale-bnp-et-credit-agricole-suspectees-de-blanchiment-aux-etats-unis_4379775_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 08/03/2014)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● **Seine-Saint-Denis/Yvelines : enquête sur des soupçons de fraude aux contrats aidés**

Le Parquet de Bobigny a diligencé une enquête contre C3 Consultants, l'un des principaux opérateurs chargé de suivre des jeunes chômeurs en contrat aidé en Seine-Saint-Denis. **Motif ?** « Détournements de fonds publics, faux et usage de faux ». C3 Consultants aurait fait croire à l'administration que des jeunes qu'il suivait avaient retrouvé un emploi, une prestation facturée à l'Etat. D'après un pré-rapport de l'IGAS daté de juillet 2013 et cité par Le Monde en février 2014 : « 68 % des 700 embauches déclarées par C3 en **Seine-Saint-Denis** et dans **les Yvelines** n'ont en réalité pas eu lieu. La délégation générale à l'emploi et

à la formation professionnelle (DGEFP) : « Un échantillon de dossiers a été vérifié et il est apparu que des numéros de cartes d'identité étaient les mêmes, des adresses identiques et des papiers manquaient pour justifier d'embauches ou d'entrées en formation ». **Le Monde** : « En tablant sur un marché total prévisionnel de 22 millions d'euros, pour 7 700 jeunes suivis dans ces deux départements, le montant de la fraude est alors chiffré par l'IGAS à 13 millions d'euros. Dans les faits, le marché passé avec l'Etat vaudrait aujourd'hui "entre 10 et 12 millions", d'après la source à la DGEFP, car tous les jeunes suivis n'ont pas connu de sortie positive ».

http://www.lemonde.fr/emploi/article/2014/03/04/seine-saint-denis-enquete-sur-des-soupcons-de-fraude-aux-contrats-aides_4377630_1698637.html

(Source : www.lemonde.fr du 04/03/2014)

OPINIONS/ VIE POLITIQUE

● **Arnaud Montebourg** : "La robotique ne tue pas l'emploi, elle développe l'emploi"

Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, a accordé un entretien au Nouvel Observateur. **Sujet ?** La robotique : « La robotique est le premier de nos 34 plans industriels pour la France. Et, comme dans tous les secteurs, nous dotons la robotique d'une arme de financement pour les entreprises. Le tout avec une belle alliance des forces publiques et privées. Le but est de placer la France sur le podium mondial de la robotique. [Le secteur] va créer de nouvelles entreprises, de nouvelles usines, et in fine des emplois. Le fonds va permettre aux entreprises françaises de se développer et capter des parts de marché dans le domaine du robot de service, c'est-à-dire des robots qui rendent des services dans la vie quotidienne, dans l'entreprise, mais aussi dans des secteurs spécifiques comme l'éducation, l'agriculture, la défense, le vieillissement, la dépendance, la santé... [...] Nous [...] avons déjà un [champion] qui commence à émerger : le groupe Gorgé. Il s'agit d'une ETI [entreprise de taille intermédiaire, NDLR] dédiée à la robotique de surveillance et de défense qui emploie un millier de personnes. Le groupe continue d'ailleurs sa course technologique en investissant dans les imprimantes 3D. [...] Le fonds Robolution servira de carburant pour ces entreprises. [...] Les 80 millions d'euros de fonds permettront de mettre du capital dans [l]es entreprises de manière à ce qu'elles restent en France. [...] La France a une place éminente dans l'innovation, et tous les classements internationaux le confirment. Le classement Thomson-Reuters nous place troisième pays le plus innovant, derrière les Etats-Unis et le Japon, mais devant l'Allemagne et l'Angleterre. [...] Ma politique consiste à réindustrialiser la France en prenant appui sur l'innovation. C'est ce que nous faisons avec nos 34 plans industriels qui balayent tous les secteurs (l'automobile, l'aéronautique, le bois, le numérique, la construction navale, le ferroviaire, le textile...). Cette vision ambitieuse va permettre d'inventer les usines qui vont s'ouvrir dans les prochains mois et années, accompagnées d'emplois. [...] Le robot est un compagnon, un outil qui s'apprivoise, se maîtrise. Vous savez, les tablettes et les smartphones sont des robots, et tout le monde en a. [...] Dans les entreprises, on parle plus de cobotique, c'est-à-dire la collaboration du robot avec l'homme pour éliminer les tâches pénibles, sans pour autant détruire d'emplois. Par exemple, dans les années à venir, les charpentiers feront porter les lourds sacs de ciment par leurs exosquelettes. La robotique ne tue pas l'emploi, elle développe l'emploi. Il suffit de voir l'Allemagne : ils ont 150 000 robots d'avance sur nous, et un taux de chômage beaucoup plus faible parce qu'ils ont amélioré leurs performances de cette manière ».

- L'entretien avec M. Montebourg dans son intégralité, par Boris Manenti :

http://obsession.nouvelobs.com/high-tech/20140304.OBS8520/arnaud-montebourg-la-robotique-ne-tue-pas-l-emploi-elle-developpe-l-emploi.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20140305_NLNOACTU08H- -montebourg-la-robotique-ne-tue-pas-l-emploi-elle-developpe-l-emploi

(Source : <http://obsession.nouvelobs.com> du 04/03/2014, Boris Manenti)

[Retour au sommaire](#)

● **Pacte de responsabilité** : la CFDT "a l'impression d'avoir imposé des contreparties"

Véronique Descacq, numéro 2 de la CFDT, qui a mené les négociations sur le pacte de responsabilité, a accordé un entretien à l'Expansion. **Mme Descacq** : « La CFDT a atteint ses objectifs. A savoir : 1/ un objectif chiffré avec des contrats signés dans les branches.

2/ que ce ne soit pas des emplois bas de gamme. 3/ ne pas signer un chèque en blanc au patronat mais que ce soit un investissement productif et social. Maintenant on attend que notre bureau national vote, pour que l'on signe l'accord. [...] Ce qui compte, c'est l'engagement signé. Et personne n'ira devant un tribunal pour le contester. On voulait des engagements et que ce ne soit pas juste un effet d'affichage. [...] Dans le pacte de responsabilité, il y avait un volet où il fallait que les partenaires sociaux s'engagent. C'est fait. En plus, nous allons créer un observatoire tripartite, avec l'Etat donc, qui suivra les engagements. [...] Sur la question des sanctions, si l'observatoire constate que les entreprises ne jouent pas le jeu, il reviendra sur la baisse des charges. [...] J'ai l'impression d'avoir imposé des contreparties et nous avons été efficaces, là où les choses se font, à savoir dans les branches. Vous savez, au final, il n'y aura qu'un seul juge de paix : le chômage ».

- **L'intégralité de l'entretien avec Mme Descacq, par Sébastien Pommier :**

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/sur-le-pacte-la-cfdt-a-l-impression-d-avoir-impose-des-contreparties_1497936.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 06/03/2014, Sébastien Pommier)

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS

● Insee : 3 Françaises sur 4 gagnent moins que leur conjoint

Présentation de l'Insee : « En 2011, aux âges actifs, trois femmes en couple sur quatre gagnent moins que leur conjoint, en tenant compte des revenus d'activité (salaires, revenus des indépendants) et de remplacement (chômage et retraites). En moyenne, les femmes contribuent à hauteur de 36 % aux revenus du couple. Elles perçoivent un salaire inférieur en moyenne à celui de leur conjoint, travaillent plus souvent à temps partiel et ont un taux d'activité moins élevé. De 2002 à 2011, la contribution moyenne des femmes a augmenté de trois points, du fait principalement du recul de la part des femmes au foyer. Les écarts de revenus au sein des couples sont plus prononcés quand il y a des enfants et quand les conjoints sont mariés ; ils le sont moins quand les couples sont plus jeunes et plus diplômés ».

[http://www.challenges.fr/economie/20140306.CHA1249/3-francaises-sur-4-gagnent-moins-que-leur-conjoint.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140306_NLCHAACU10H- -3-francaises-sur-4-gagnent-moins-que-leur-conjoint#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20140306](http://www.challenges.fr/economie/20140306.CHA1249/3-francaises-sur-4-gagnent-moins-que-leur-conjoint.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20140306_NLCHAACU10H- -3-francaises-sur-4-gagnent-moins-que-leur-conjoint#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20140306)

- **L'étude de l'Insee :**

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1492

(Sources : www.challenges.fr du 06/03/2014, www.insee.fr, Thomas Morin)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr